



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 115308

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur la récente note d'analyse rédigée par le Centre d'analyse stratégique concernant la grand-parentalité active. Les auteurs de cette note préconisent « d'étendre les dispositions de la loi de 2003 sur la retraite et le temps partiel à un « congé grand-parental » limité dans le temps, utilisable sous forme de temps partiel, supérieur à 80 % et annualisé ou de congé ». Il souhaite donc qu'elle lui indique les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre pour répondre à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115308

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7977

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)